




**Le chargé de clauses sociales de votre territoire est l'interlocuteur pour :**

-  Le repérage des demandeurs d'emploi éligibles aux clauses sociales
-  Le suivi de votre intégration en entreprise
-  La construction de votre parcours d'insertion grâce aux opportunités créées par les clauses sociales

**Vous êtes :** demandeur d'emploi ou conseiller auprès de demandeurs d'emploi...

Les partenaires de la mission Clause sociale 34 vous informent des opportunités d'emploi.



**Votre contact**

# CLAUDE SOCIALE, TREMPLIN VERS L'EMPLOI

## Clause Sociale 34

**Développer des compétences grâce à la commande publique responsable**



Les clauses sociales permettent de réserver des emplois dans les marchés publics.

## Pour qui ??

- Demandeurs d'emploi de longue durée (+12 mois)
- Jeunes de moins de 26 ans en difficulté d'insertion
- Bénéficiaires de minima sociaux
- Personnes reconnues travailleurs handicapés
- Demandeurs d'emploi de + de 50 ans



## Les métiers concernés

### Exemples dans le tertiaire :

- Nettoyage, propreté
- Espaces verts
- Gestion des déchets et recyclage
- Restauration collective et traiteur
- Création graphique et impression
- Accueil, secrétariat
- Gestion d'équipement par délégation de service public
- Assistance informatique
- Réalisation d'enquêtes...

### Exemples dans le bâtiment et travaux publics :

- Construction neuve (terrassement, gros oeuvre)
- Restauration de chaussée ou de réseau d'assainissement
- Rénovation de logement (peinture, plomberie, électricité)
- Maintenance bâtiment (climatisation, chauffage)
- Ingénierie maîtrise d'oeuvre...

Comment se positionner pour bénéficier de ces emplois réservés à l'insertion professionnelle ?

## 3 modes de recrutements possibles

- Être embauché directement par l'entreprise (CDD, CDI, formation en alternance)
- Intégrer une structure de mise à disposition de personnel (ex: entreprise de travail temporaires d'insertion, association intermédiaire, agence d'intérim, groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification,...)
- Intégrer une structure d'insertion répondant aux marchés publics (Atelier et chantier d'insertion, ESAT\*, entreprise adaptée ou entreprise d'insertion)

Pour savoir si vous pouvez postuler sur ces emplois, consultez votre conseiller Pôle Emploi, RSA, mission locale, PLIE ou Cap emploi. Bénéficiaire de ces recrutements, c'est également être suivi et accompagné vers un emploi pérenne ou une formation.

\* ESAT : établissement ou service d'aide par le travail